



Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

Compte rendu de la rencontre no 33

DATE : Jeudi 5 décembre 2018

19 h à 21 h 50

Salle Ernest-Choquette

99, rue du Centre-Civique

VERSION FINALE

Sont présents :

BELLEROSE, Jean-Philippe, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

GOYETTE, Olivier, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

GRENON GILBERT, Émile, conseiller municipal, district des Patriotes

HÉROUX, Jean-Yves, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

HOULE, Sylvain, conseiller municipal, district du Piémont

PRÉVOST, Rachel, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire (*via Skype*)

ROY, Claude, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

CHARRON, Christian, directeur par intérim – Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

MIMEE, Hugo, coordonnateur

Est absent :

TONER, Louis, conseiller municipal, district de la Montagne

1. Accueil et présentation de l'ordre du jour

- Le coordonnateur accueille les membres pour cette 33^e rencontre du comité.
- L'ordre du jour est modifié.

2. Travail sur le scénario « Développement » pour la zone A-16 – suite des échanges lors de la rencontre du 22 novembre (rencontre no 32)

- Séance de remue-méninges (brainstorming) afin d'identifier les éléments qui constitueront le plan de développement.
- Plusieurs idées sont exprimées et discutées.

- Secteur situé entre le chemin de la Montagne et les environs de l'école de la Pommeraie
 - Un grand parc récréatif devrait être aménagé avec des sentiers pédestres et une promenade pittoresque en été, un parcours de patin, des pistes de ski de fond et une pente pour glisser en hiver;
 - La propriété devrait faire l'objet d'un reboisement naturel (laisser les essences d'arbres se développer en assurant un apport de compost) ou avec une plantation.
- Secteur entre le chemin de la Montagne et le boisé AF-18
 - Privilégier de grands terrains comme à l'heure actuelle en préservant 50 % du boisé en fond de terrain (donc adossé au boisée AF-18).
- Terrains le long du chemin de la Montagne
 - Même si les lots peuvent apparaître « ordonnés » sur un plan, le PIIA pourra faire en sorte de prévoir une implantation « désordonnée » comme tout au long du chemin de la Montagne;
 - Interdire la plantation de haie de cèdres?
 - Privilégier les clôtures de perches et les alignements d'arbres en bordure de rue
 - Enfouir le réseau électrique?
 - Enlever un terrain de part et d'autre du ruisseau afin de prévoir le corridor boisé.
- Terrains le long du chemin Ozias-Leduc
 - Usage résidentiel avec usages conditionnels?
 - Parler au propriétaire de la grande maison face à l'érablière Auclair (Toit Rouge) afin d'envisager la possibilité de la transformer en auberge avec restaurant au rez-de-chaussée?
- Minimaisons et hébergement en nature
 - Possibilité d'envisager des minimaisons ou hébergement en nature dans la zone A-16 en évaluant d'abord l'intérêt pour ce type d'hébergement en propriété ou en location;
 - Cela pourrait être dans le secteur entre le chemin de la Montagne et les environs de l'école de la Pommeraie ou entre le chemin de la Montagne et le boisé AF-18;
 - Le financement de ce type d'hébergement pourrait toutefois être difficile. Il y a notamment besoin d'une masse critique afin de pouvoir rentabiliser les services (aqueduc, égout, électricité).
- Coopérative (COOP) de la pomme
 - Le site pourrait devenir institutionnel (recherche, éducation, diffusion du savoir), mais il faudrait d'abord trouver un acheteur;
 - Le bâtiment devrait être démoli.
- Accès à la montagne
 - Il pourrait être intéressant de prévoir, à moyen terme, un accès de proximité (sans stationnement) à la montagne à partir de la zone A-16, dans les environs de la rue Frédéric-Lawford.

- 5 nouveaux points de consensus sont exprimés :
 - Prévoir des connexions forestières entre les boisés AF-18, AF-19 et la montagne d'une largeur identique aux 2 boisés, soit environ 100 mètres;
 - Reforestation naturelle du secteur situé entre le chemin de la Montagne et les environs de l'école de la Pommeraie;
 - Implanter des infrastructures récréatives dans le secteur visé par la reforestation;
 - Agrandir le secteur commercial proposé afin d'inclure du stationnement, notamment pour le parc récréatif;
 - Sur le chemin de la Montagne, enlever un terrain de part et d'autre du ruisseau afin de prévoir le corridor boisé.

3. Planification des prochaines rencontres

- 17 janvier
- 31 janvier

4. Varia

- Étude des paysages patrimoniaux – les 2 groupes (ACMSH et Comité citoyen de la zone A-16) ont été rencontrés.

Suivis à effectuer

- Lire les mémoires rédigés à l'automne 2016 et portant sur la zone A-16 pour la rencontre du 17 janvier 2019 (Tous).

Hugo Mimee
Coordonnateur du comité